



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 081-218103257-20230322-DELIB17\_2023-DE

**DELIB 17-2023**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 22 mars 2023 à 20h00**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS LES MONTAGNES

Afférents au Conseil : 14

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC  
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNES, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

Objet de la délibération : **REVISION DES TARIFS DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Maire sur proposition de l'équipe travaux propose de délibérer pour modifier le montant de la participation des branchements sur le réseau collectif d'assainissement

- Construction neuve : 3 000.00€ HT
- Constructions existantes : 1 000.00€ HT

Pour : 10                      Contre : 3                      Abstentions : 3

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

